

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DE RESEAUX

Pour les concepteurs « Débutants »

(DIN-FSE62-Rev2)

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation vous serez capable de :

- Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun
- Prescrire les mesures de prévention correspondantes aux risques liés aux réseaux de l'élaboration du projet à la fin de l'exécution des travaux
- Engager les procédures adaptées à la spécificité d'un projet
- Appliquer les procédures de prévention en amont et en cours de chantier
- Vérifier avec l'exécutant des travaux, la prise en compte des consignes avant le chantier
- Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie

PREREQUIS et EPI :

Maîtriser la langue française.

PUBLIC :

Salarié débutant, du maître d'ouvrage ou du maître d'oeuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR «concepteur».

CONTENU DE LA FORMATION :

- Contexte réglementaire
- Projet de travaux à proximité de réseaux
- Procédures particulières
- Dommages

METHODES & MOYENS :

Apports théoriques, débats et partage d'expérience.

EVALUATIONS :

Evaluation théorique via le site du gouvernement.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Pour tout renseignement merci de nous contacter.

MODALITES :

DUREE : 2 jours (14 heures)

EFFECTIFS : Max.12

TARIF : Cf convention

SIEGE SOCIAL

Europe Parc | ZA les 2B | 380 Chemin du Derontet | 01360 BELIGNEUX
Tél. 04 72 25 45 45 | Fax 04 74 98 45 99 | administratif01@hp-formation.fr